

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE 84 LAMPES D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE 2 ARMOIRES ELECTRIQUES

Séance du 27 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un juillet deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, MARIN Jessie, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
BORGEOOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
BOYER Corinne pouvoir à Monsieur Olivier BROCHET
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
LIEVIN Karine pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

FORAY Gaëlle
LYAUDET Stéphane
ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

La séance est ouverte en présence de 21 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants en début de séance.

Monsieur le Maire expose que le parc de luminaires de la commune déléguée d'Hauteville-Lompnes est globalement ancien ; constitué de 1 050 points lumineux, 40 % de ceux-ci peuvent être considérés comme de vieux éclairages, avec en particulier environ 350 luminaires de type à vapeur de mercure, principalement (300) d'une puissance de 125 W et une cinquantaine d'une puissance de 250 W. Le remplacement de 84 de ces luminaires type « BF » à vapeur de mercure très anciens et énergivores permettrait sur chacune de baisser la puissance unitaire à 51 W avec du matériel LED, et ainsi de diminuer par 2 la consommation électrique.

La tranche de travaux envisagée permettrait par ailleurs d'accélérer le remplacement de ce type de lampe, actuellement changées de manière plus ponctuelle, lors des opérations courantes de maintenance.

Sur la base de 4 100 heures de fonctionnement par an, l'économie globale peut être estimée à 300 kWh par an par lampe, soit une économie de fonctionnement d'environ 66 €/an/lampe, ce qui correspond à une économie annuelle d'environ 5 500 €.

L'intérêt de remplacer ces lampes réside également dans le fait de diminuer la pollution lumineuse nocturnes, certains de ces très anciens luminaires étant de type « boules ».

Ce programme s'accompagne du remplacement de certaines sections de câbles en mauvais état qui occasionnent des pannes et dysfonctionnements.

Enfin le remplacement combiné de 2 armoires électriques qui pilotent ces luminaires permettrait par ailleurs de faire des économies complémentaires en permettant un abaissement de puissance entre 23h à 05h, et en optimisant les périodes de fonctionnement. (Horloge astronomique au lieu de Lumandar anciens).

Le coût prévisionnel du projet tel que proposé s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Équipements	Montant HT	Origine	Montant HT	Taux
nacelle élévatrice	4 320,00 €			
84 luminaires	29 568,00 €			
fourniture et pose consoles	9 408,00 €	DETR	22 521,00 €	30 %
fourniture et pose des câbles	17 500,00 €	Contractualisation	15 014,00 €	20 %
fourniture et pose de boîtiers	966,00 €	SIEA	10 510,00 €	14%
remplacement d'armoires de commande	5 100,00 €			
main d'œuvre	8 208,00 €	Autofinancement	27 025,00 €	36 %
TOTAL HT	75 070,00 €	TOTAL HT	75 070,00 €	100 %

Ceci étant exposé et considérant l'avis favorable de la commission travaux-urbanisme du 18 juillet 2022, Monsieur le Maire propose au conseil de valider ce programme précité et de l'autoriser à solliciter l'aide financière de l'Etat et du Département de l'Ain, tel que proposé.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** le programme de remplacement de 84 lampes d'éclairage public et de 2 armoires de commande tel que proposé
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter les aides du Département dans le cadre de la transition écologique et de la DETR ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie conforme au registre des délibérations

Le Maire

Philippe EMIN